

**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE**  
**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SITE LES PLANTIS, COMMUNE DE VIVONNE (86)**  
**RESUME NON TECHNIQUE D'ETUDE D'IMPACT**





**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE**  
**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SITE LES PLANTIS, COMMUNE DE VIVONNE (86)**  
RESUME NON TECHNIQUE

Etude rédigée par :

Michel PERRINET (Inventaires terrain flore et faune et rédaction)

Evelyne REBIBO (cartographie, rédaction et mise en forme du rapport)

Jean SERIOT (Hirundo : Inventaires avifaune)

Laurent GOURET (O-GEO : Analyses sonogrammes chiroptères)

S.A.R.L. au capital de 7500 € - SIRET 448 605 378 00018 ; Code APE 7112B  
Siège Social : 11bis La Torrissière, 86800 LINIERS,  
Tél. : 05 49 50 18 91 – e-mail : [symbiose.env@orange.fr](mailto:symbiose.env@orange.fr) - <http://symbiose-etudes.fr>



## LE PROJET

Créée en 2001 et basée à Poitiers, SERGIES est une Société à Action Simplifiée chargée de **développer, aménager et exploiter les moyens de production d'électricité décentralisés à partir d'énergies renouvelables** : éolien industriel, photovoltaïque sur toiture et au sol, méthanisation et biogaz. En réponse aux attentes des 265 communes adhérentes au **Syndicat ENERGIES VIENNE**, elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets.

Au 31 décembre 2020, **SERGIES produit annuellement 395 GWh d'électricité renouvelable**, soit l'équivalent annuel de la consommation de près de **220 000 habitants** (hors chauffage) et **119 000 T de CO2 économisées**.

SERGIES **assure le suivi de production et la vente d'énergie** de toutes ses installations, directement ou via ses filiales, depuis POITIERS.

SERGIES assure elle-même l'exploitation de ses installations avec un outil de supervision développé par son partenaire **HESPUL** (association photovoltaïque emblématique).

La force de SERGIES est d'être **située à proximité de ses centrales en exploitation**, permettant ainsi, de répondre rapidement aux sollicitations locales, et d'exploiter le plus efficacement possible ses actifs de production.

Afin d'impliquer la population à la transition énergétique et, par conséquent, au développement des énergies renouvelables, SERGIES met également en place des **actions de sensibilisation**, des **visites de ses installations** et des **actions pédagogiques** au sein des écoles et des collèges.

Enfin, SERGIES met en place, pour chaque projet qu'elle réalise, une opération de financement citoyen. Elle a ainsi permis à ce jour, à près d'un millier de citoyen d'investir à ses côtés, pour un montant d'environ 2 M€.

Le projet de centrale solaire se situe dans la région Nouvelle Aquitaine, au centre du département de la Vienne (86), sur la commune de Vivonne (86370) à environ 20 km au sud de Poitiers. L'aire d'étude est localisée sur une ancienne réserve d'irrigation occupant environ 8,3 ha au lieu-dit Les Plantis, sur la commune de Vivonne. Elle est bordée par un talus d'une dizaine de mètres de hauteur.

L'aire d'étude correspond à l'ancienne retenue où le substrat argilo-calcaire a été nivelé et en bordure les talus constitués des matériaux creusés au centre. Il n'y a plus de trace du sol d'origine qui correspond à des sols argileux à limono-argileux, calcaires et calciques, peu à moyennement profonds (40 cm). Ce sont des sols de Groie et argilo-calcaire



Vue du talus et de la haie à l'ouest  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020

Vue du talus au nord  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020

Il n'y a pas de site Natura 2000 dans le périmètre des 10 Km autour de l'aire d'étude et la très grande majorité des ZNIEFF porte sur des sites ayant un intérêt botanique correspondant à des pelouses calcaires, prairies alluviales et boisements sans lien avec les caractéristiques de l'aire d'étude occupée par des friches et fourrés. La faune citée fait référence essentiellement aux espèces des pelouses et des boisements et donc à des milieux absents de l'aire d'étude.

Par ailleurs, l'aire d'étude est localisée en bordure ouest la RN 10 et hors des corridors diffus de biodiversité localisés à l'est de la RN10.

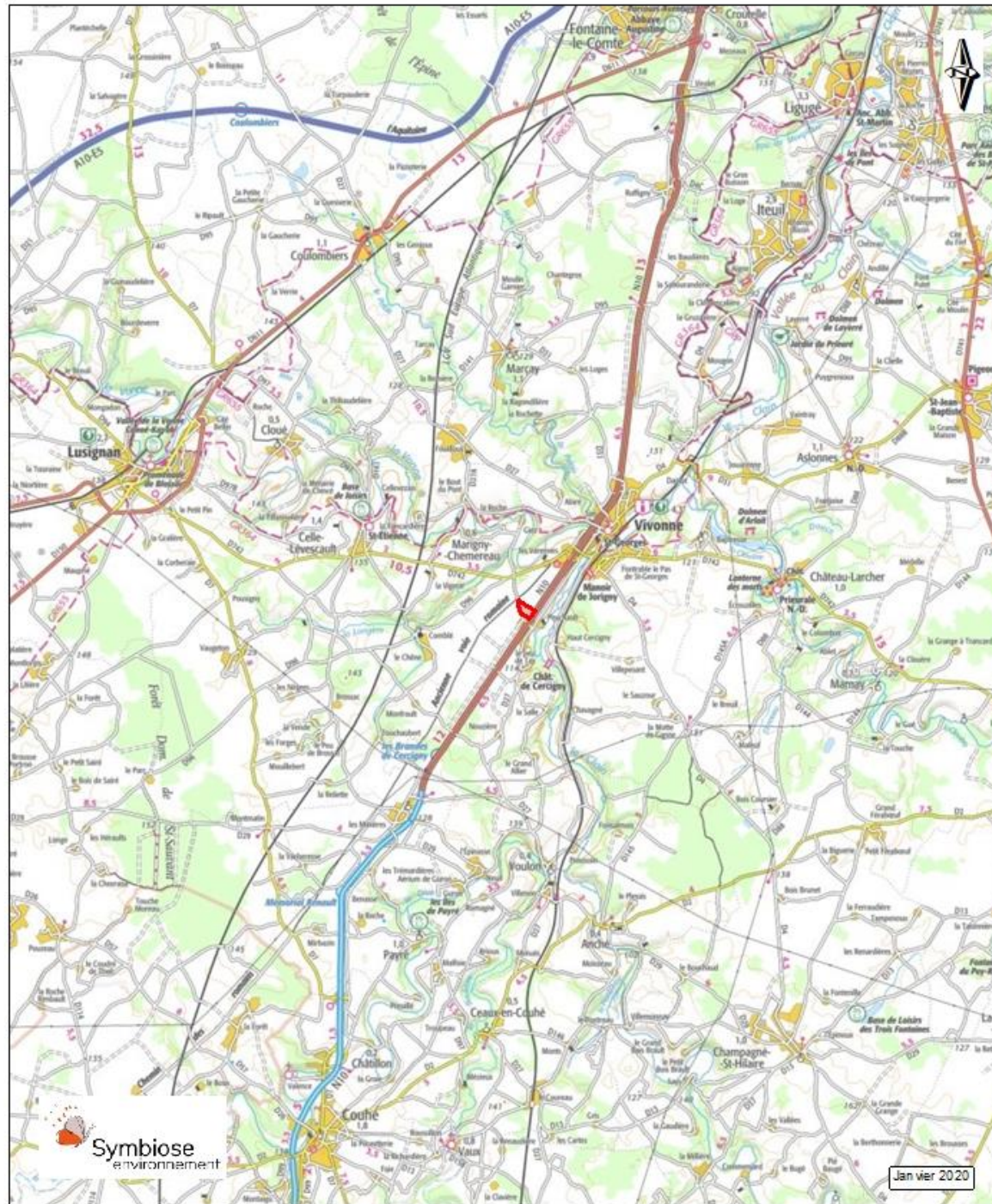


Vue intérieure  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020

Vue intérieure  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020



**Localisation du site  
Etude d'impact faune-flore et habitats**

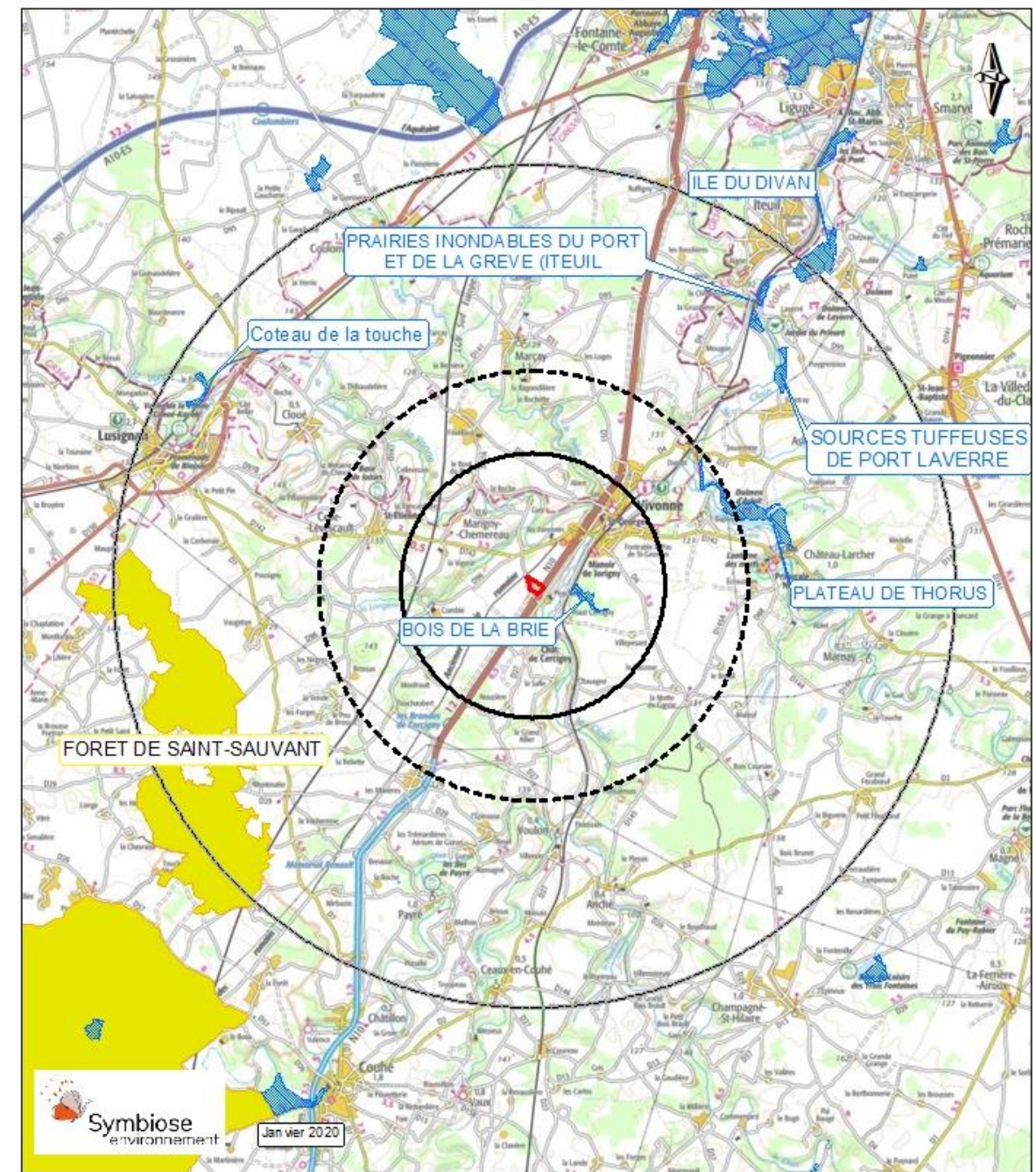


■ Aire d'Etude Immédiate

0 2 4 Kilomètres

Projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (86)

**Inventaire du patrimoine naturel autour du site  
Etude d'impact faune-flore et habitats**



- AER - 3 km
- AEI - 5 km
- AEE - 10 km
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2
- Aire d'Etude Immédiate

0 2 4 Kilomètres

Projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (86)



## LES INVENTAIRES

Les inventaires faune et flore et l'étude des paysages ont été réalisés d'avril à septembre 2020.

### La flore et les habitats de végétation

Soixante-neuf espèces végétales ont été notées dans le cadre des sorties de terrain réalisées. C'est une flore peu variée en lien avec la faible diversité des milieux présents dans l'aire d'étude sur une surface peu étendue. Aucune plante protégée ou menacée n'a été observée.

Le Buddleia a envahi une partie des pentes internes de la retenue.



Calament acinos  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 28/05/2020

En termes de végétation, 4 habitats au sens du Code Corine ont été identifiés. Les habitats sont tous évalués sans enjeu en termes de flore et végétation : Fourrés à Prunelliers et Ronces, Ronciers, Bordures de haies et Terrains en friche.



Ronciers  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 23/01/2020



Haie vue depuis le talus sud  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020

## Habitats Etude d'impact faune-flore et habitats



-  31.811 - Fourrés à Prunelliers et Ronces
-  31.831 - Ronciers
-  84.2 - Bordures de haies
-  87.1 - Terrains en friche
-  Aire d'Etude Immédiate

0 100 200  
Mètres

Projet photovoltaïque sur  
la commune de Vivonne (86)



## La Faune

Le site présente un intérêt faible pour les reptiles avec le Lézard des murailles présent sur les sommets de talus. Il n'y a pas de milieu favorable pour la reproduction des amphibiens. Pour les mêmes raisons, il n'y a pas de milieu favorable aux odonates dont nous n'avons pas observé d'individu dans l'aire d'étude.

Le cortège de papillons est peu diversifié avec 14 espèces communes dans la région. De même, le cortège d'orthoptères comporte neuf espèces communes. Elles sont présentes essentiellement sur les talus. Aucun indice de présence de coléoptère saproxylique protégé n'a été noté dans l'aire d'étude, faute d'arbre développé.

En l'absence de point d'eau, aucun site de reproduction ni individu n'a été observé pour les amphibiens et odonates.

Les enregistrements nocturnes ont permis d'identifier 6 espèces de Chiroptères alors que l'ancienne région Poitou-Charentes en compte 25 espèces. Ainsi, la diversité chiroptérologique peut être considérée comme faible à moyenne au regard des résultats d'inventaires avec une fréquentation faible à très faible des espèces : Petit rhinolophe, Grand Murin, Pipistrelle commune, Noctule commune et Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris.

Quarante espèces d'oiseaux ont été notées dont 24 nichent dans l'aire d'étude et les alentours. Une espèce avec un couple nicheur, présente un intérêt patrimonial fort : la Pie grièche-écorcheur.

Huit espèces présentent un intérêt faible à moyen dans l'ex-région Poitou-Charentes considérées comme « quasi menacée » ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT), Pie grièche écorcheur, Tarier pâle LRR(NT) et Verdier d'Europe soit « Vulnérable » : Alouette des champs LRR(VU), Bruant proyer LRR(VU) et Tourterelle des bois LRR(VU).

## Faune remarquable Etude d'impact faune-flore et habitats



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)  
Photo : M. PERRINET Symbiose environnement





Flambé (*Iphiclides podalirius*) 08/07/2020  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement



Decticelle bariolée  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 17/07/20



Renard en visite nocturne  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 07/07/20

-  Lézard des murailles
-  Aire d'Etude Immédiate

0 100 200  
Mètres

Projet photovoltaïque sur  
la commune de Vivonne (86)



## Le Paysage

Le projet se positionne au sein des terres rouges, entre la vallée du Clain et la vallée de la Longève. Les ripisylves des deux cours d'eau viennent apporter une verticalité et une limite autour du site de projet. Les vallées regroupent la plupart des hameaux et des habitations. Elles présentent une ambiance riche et boisée ; les parcelles agricoles étant soulignées par des bocages. Le site de projet contraste fortement avec cette ambiance, s'insérant dans le vocabulaire routier des abords de la RN 10. Il s'inscrit dans le prolongement de la zone industrielle et commerciale de Vivonne au Nord et s'insère entre un restaurant routier et la prison de Poitiers-Vivonne.

Le site de projet se décompose en deux secteurs :

- Une partie Ouest qui représente une ancienne réserve d'irrigation démesurée, jamais utilisée. Ses larges talus d'une dizaine de mètres de haut sont arborés au Sud du côté du restaurant routier, ce qui constitue une barrière visuelle ;
- Une partie Est qui forme une zone tampon avec la RN 10. Elle est formée d'une large friche herbacée qui ne suffit pas à dissimuler le site depuis la route.

La zone d'implantation s'étend sur environ 8,30 ha. L'ensemble de l'ancienne réserve d'irrigation est entouré par une clôture assez récente en bon état.

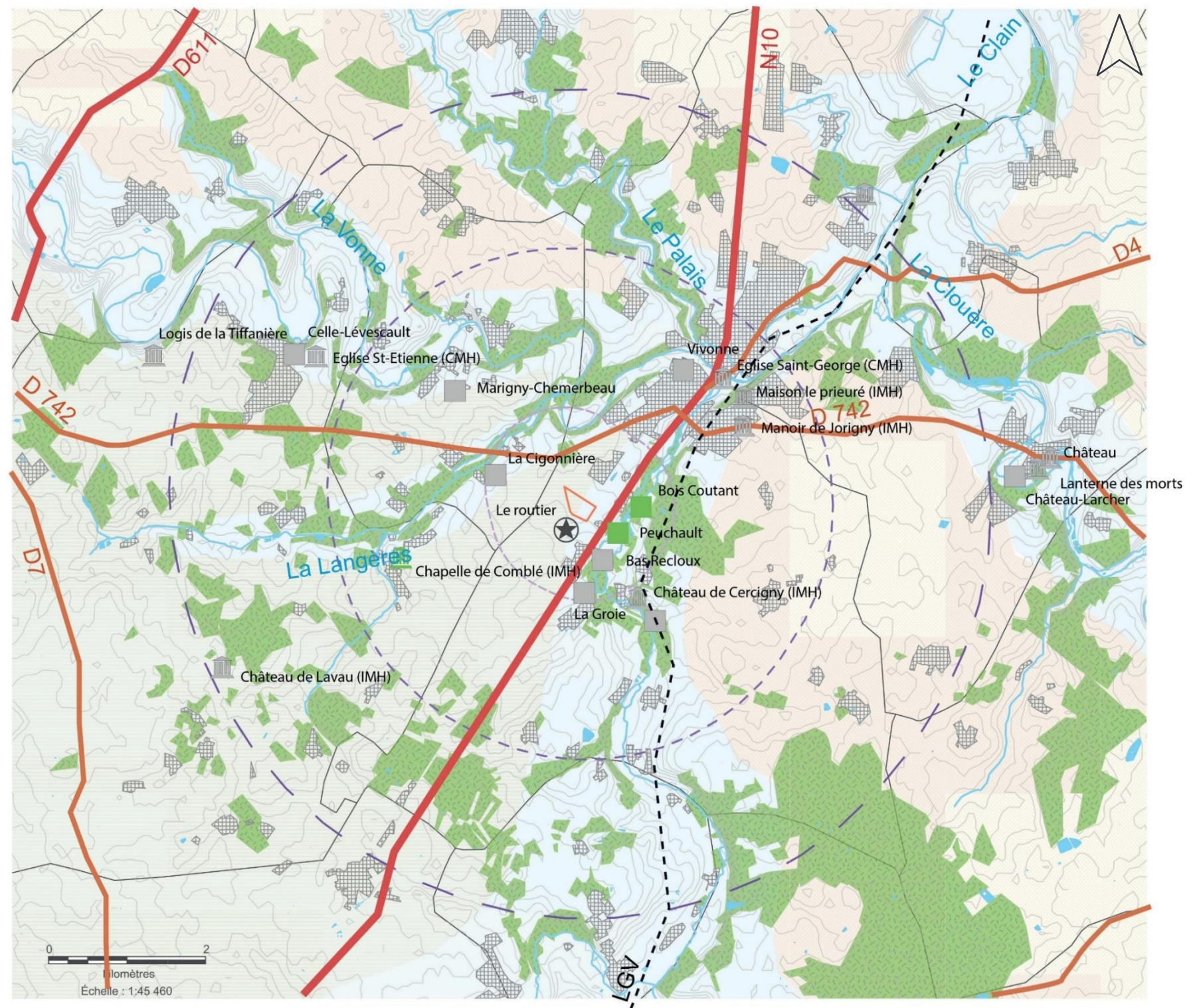
La partie Est du site de projet est longée par la RN 10, axe principal au sein du territoire. Le site est visible depuis la route. Au Sud du site, la RD 7 longe le bassin et le restaurant routier. Cette route est assez fréquentée car elle dessert une entrée de la RN 10. Cependant, le site y est relativement camouflé grâce à une strate arborée et arbustive.

L'analyse de la visibilité de la ZIP met en évidence une visibilité importante depuis les différents axes routiers aux alentours, mais aussi depuis les terres rouges, territoire aux horizons lointains. Cependant, la proximité des vallées du Clain et de la Longève apporte une limite visuelle diminuant l'impact du projet.

Une visibilité faible est envisagée depuis les hameaux les plus proches, qui sont inscrits dans les bocages reliés aux ripisylves. Seul le restaurant routier présente une sensibilité moyenne à forte.



Carte de synthèse globale





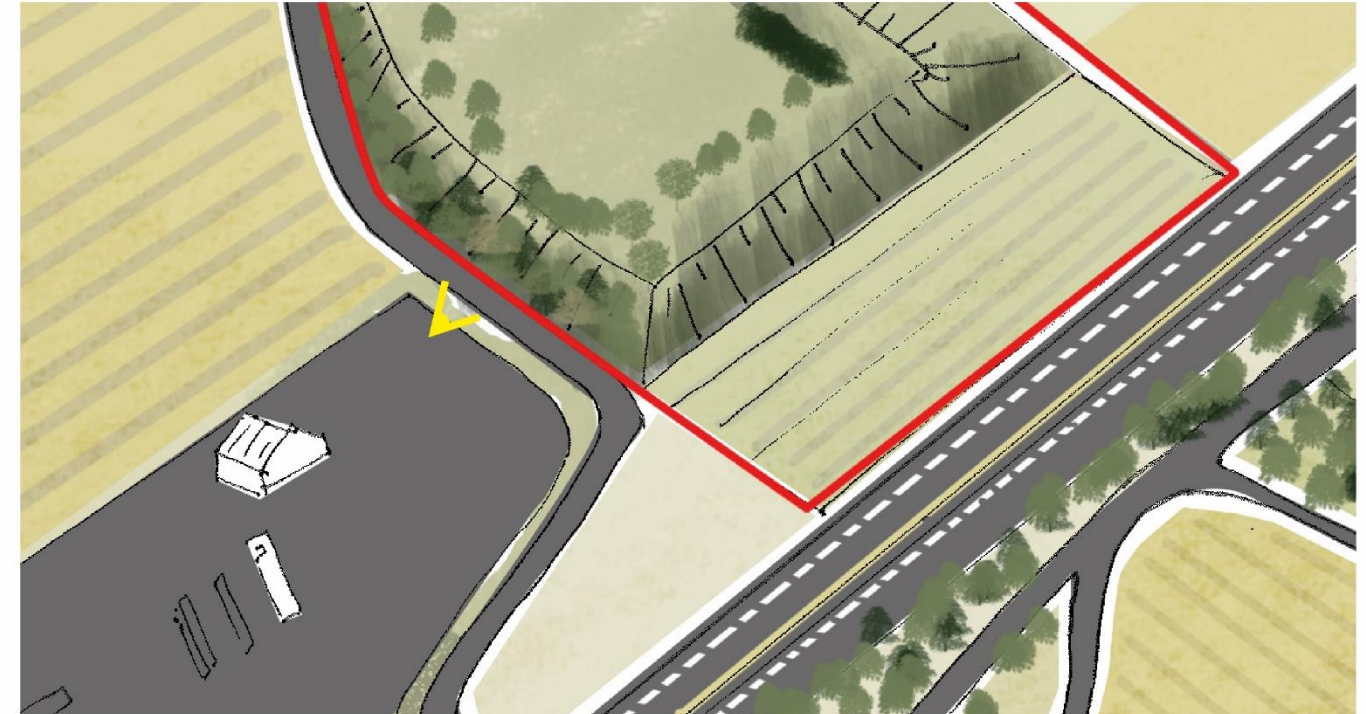
Vue depuis le haut du talus vers le Sud-Ouest



Vue depuis l'entrée du parking du restaurant « Le routier »



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



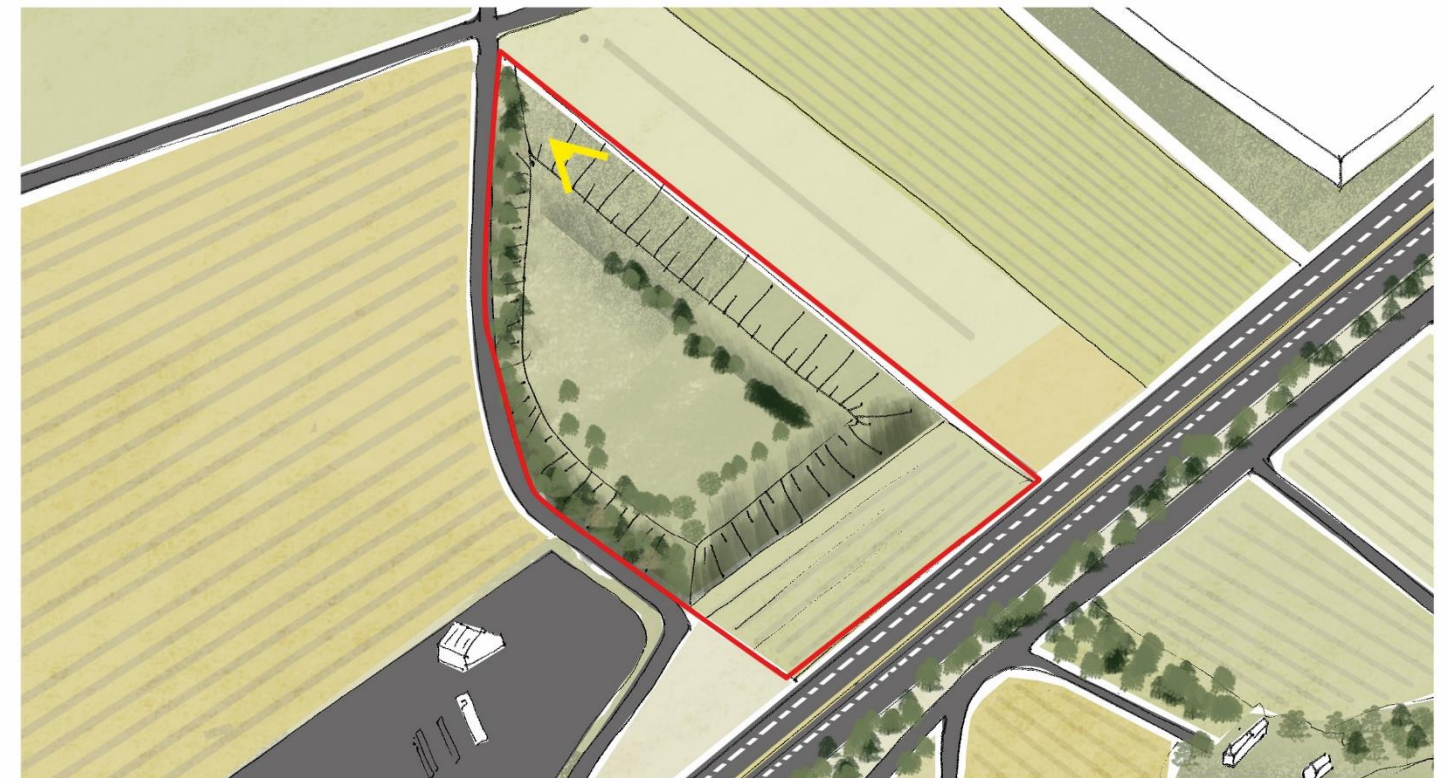
Vue depuis la RN 10 vers le site de projet



Vue depuis le haut du site vers la vallée du Clain



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



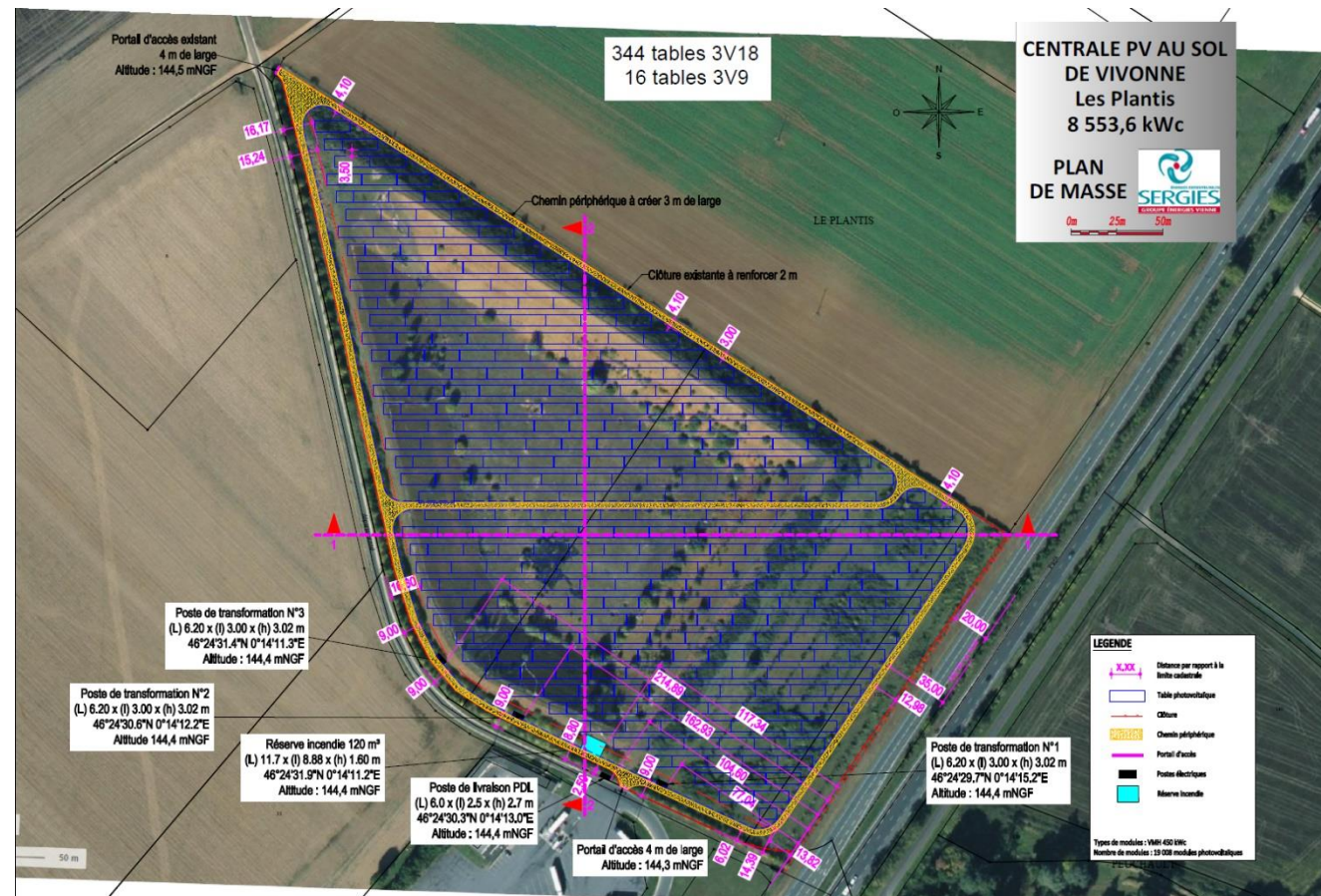
## LES IMPACTS DU PROJET

La proposition d'implantation des panneaux photovoltaïques propose une répartition Nord/Sud sur l'ensemble de la surface du site de projet. La surface utilisée est de 7 ha, soit environ 85% de la surface totale de la parcelle (surface totale de 8,3 ha environ). Les panneaux sont implantés dans une large zone, qui laisse libre la parcelle 122 au Sud-Est, créant une zone libre et conservant la végétation existante. Ainsi le projet est séparé de la RN 10. L'ensemble de la zone d'implantation sera mise à plat, ainsi le site qui se distingue fortement aujourd'hui de par la hauteur de ses talus, sera au même niveau que le restaurant le routier, et donc moins impactant.

L'implantation elle-même permet de respecter les composantes paysagères du site, et de tirer parti de la végétation existante pour réduire l'impact de la centrale.

Elle permet aussi :

- La mise à profit de la parcelle,
- La conservation de la clôture et des portails existants
- L'accès facilité aux postes de transformation et de livraison par les routes existantes.



## Faune et flore

Le projet aura un impact très faible sur le Lézard des murailles qui est essentiellement présent sur les bordures de l'aire d'étude et a de bonnes capacités pour fuir face au dérangement. Il s'agit d'une espèce fréquente avec un faible enjeu de conservation et qui pourra rapidement réinvestir le site. **L'impact des travaux sera donc faible.**

Il n'y a pas d'enjeu réglementaire relatif aux insectes et l'enjeu écologique est très faible car il n'y a pas eu d'observation d'espèce remarquable pour ce groupe. Entouré de cultures et de la RN10, le secteur est peu propice aux déplacements des individus. **L'impact est donc très faible au regard des données.**

Les chauves-souris exploitent peu le site qui constitue un territoire de chasse peu favorable au regard des boisements présents plus nord de l'aire d'étude et à l'est de la RN10. A l'échelle du territoire de chasse des six espèces qui fréquentent peu l'aire d'étude, dans un contexte de cultures, l'aire d'étude ne représente qu'une infime superficie peu accueillante pour les chauves-souris.

Huit espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial nichent dans l'aire d'étude immédiate. Les travaux d'installation du parc photovoltaïque seront une cause de dérangement momentanée mais les oiseaux pourront se reporter sur les milieux voisins. Les travaux seront donc une source de dérangement faible. Par contre, en période de reproduction, si les travaux commencent alors que les oiseaux ont des nichées en cours, les travaux entraîneront la destruction de couvées.

La suppression des fourrés et ronciers qui représentent au total 21% de la surface de l'aire d'étude, réduira les superficies de nidification favorables aux oiseaux, notamment la Pie grièche écorcheur qui est dépendante des arbustes, le territoire environnant de l'aire d'étude étant par ailleurs peu favorable. Toutefois, une partie de la zone de fourrés en bordure de la RN10 ne sera pas impactée.

## Paysage

De nombreux sites patrimoniaux sont répartis au sein de l'aire d'étude. Cependant, ils sont concentrés dans les centres-villes des communes de Vivonne, Celle-Lévescault et Château-Larcher ainsi que dans leurs hameaux le long de la vallée de la Longère et du Clain. Hormis le château de Cercigny, l'ensemble des sites patrimoniaux sont situés à plus de 1 km du site de projet. Les sites les plus emblématiques sont le domaine de Cercigny (IMH et site inscrit) ainsi que la commune de Château-Larcher, regroupant de nombreux monuments dont une lanterne des morts (CMH) très reconnue.

**L'analyse paysagère a démontré qu'aucune visibilité ou covisibilité n'est à envisager avec le projet depuis les différents sites patrimoniaux, touristiques et les villages du secteur.**




L'ancienne réserve d'irrigation forme un élément très fort au sein du paysage, avec de hauts talus qui représentent une rupture avec les ensembles de cultures céréalières environnantes, présentant des horizons dégagés. Ainsi l'aplanissement du site participe à atténuer l'impact sur le paysage. De plus, la centrale s'insère le long de la RN 10. Cette dernière forme déjà une rupture franche au sein du paysage, qui isole les hameaux le long de la Vienne. Ces derniers ne seront donc que peu impactés par la centrale (seulement au niveau de la sortie de Peuchault sur la RN10). Même le restaurant « le Routier », directement en face du site, présente déjà un caractère industriel avec le large parking destiné aux poids lourds qui l'entoure. De plus, les haies déjà présentes autour du site seront conservées, atténuant les impacts sur les côtés Sud et Sud-Ouest. Ainsi seule la nationale présente un impact faible.

Des compléments sur les plantations Nord permettront de camoufler la centrale photovoltaïque depuis la route. Ainsi la RN 10 présentera un impact négligeable.



### Mesures d'évitement et de réduction d'impacts Etude d'impact faune-flore et habitats



-  Maintien de haie
-  Plantation de haie
-  Aire d'Etude Immédiate

0 100 200 Mètres

Projet photovoltaïque sur  
la commune de Vivonne (86)

### LES MESURES MISES EN OEUVRE

Afin d'éviter et réduire les impacts engendrés par le projet, des mesures seront mise en œuvre :

- Mesure E1 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté
- Mesure E2 : Collecte des eaux de toiture des locaux techniques
- Mesure E3 : Maintien de la haie présente en limite sud,
- Mesure R1 : Signalisation, balisage, clôture de la zone de chantier et mise en place d'un plan de circulation
- Mesure R2 : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier
- Mesure R3 : Information du SDIS et respect des préconisations
- Mesure R54: Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules
- Mesure MR5: Adaptation du calendrier en phase travaux,
- Mesure R6 : Plantation de 450 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune,
- Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements,
- Mesure A2 : Absence d'éclairage nocturne ,
- MA3 : Accès pour la petite faune terrestre dans la clôture,
- MA4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité.

Une fois le parc en fonctionnement, avec le temps, la végétation herbacée est appelée à se développer au sein du parc, l'entretien permettant de maîtriser l'éventuel développement de jeune Robinier. La faune du parc, notamment les insectes, disposera un milieu herbacé plus favorable sur l'ensemble du parc photovoltaïque, mais restera néanmoins dépendante des activités agricoles et urbaines environnantes qui lui sont peu favorables.

Un suivi de la reprise de végétation et des peuplements d'oiseaux sera réalisé au cours des trois années suivant la mise en service du parc.

**Moyennant la mise en œuvre des mesures proposées, le projet n'aura pas d'impact significatif. Ainsi, il n'y a pas d'impact résiduel de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration en bon état de conservation des populations locales, ainsi que le bon accomplissement des cycles biologiques des populations d'espèces protégées présentes sur le site du parc photovoltaïque. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de dérogation relative à la destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées telle que prévue au 4° l'article L.411.2 du Code de l'environnement.**



Critères environnementaux	Description	Intérêt environnemental	Impact du projet avant mesures	Mesures	Impact après mesures	Coût des mesures	
Contexte du site	- implantation sur environ 8,3 ha sur une retenue d'eau qui n'a pu être exploitée	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire	
Santé humaine Bruit Qualité de l'air	Bruit : Risque de nuisances sonores durant la phase chantier Risque d'émission de poussières	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure R2 : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier</li> <li>Mesure R4 : Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire	
Environnement physique Hydrogéologie Hydrologie	Aucune incidence du projet sur l'évolution « naturelle » des eaux souterraines. Aucune incidence du projet sur l'évolution « naturelle » des eaux superficielles.	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure E1 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté</li> <li>Mesure E2 : Collecte des eaux de toiture des locaux techniques</li> <li>Mesure R1 : Signalisation, balisage, clôture de la zone de chantier et mise en place d'un plan de circulation</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire	
Risques naturels Incendie	Risque d'incendie sur le site	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure R3 : Information du SDIS et respect des préconisations</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire	
Connectivité écologique du site	- aire d'étude au milieu de cultures en limite ouest de la RN10 et hors de zone de corridors diffus - projet n'impacte pas verte du bocage local	Très Faible	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire	
Proximité de sites naturels sensibles et/ou protégés	- Zone d'implantation hors de zonage de protection ou d'inventaire ni de conservation La très grande majorité des ZNIEFF présentes dans un rayon de 3 Km et plus porte sur des sites avec intérêt botanique relèvent des pelouses calcaires, prairies alluviales et boisements sans lien avec les milieux de l'aire d'étude occupée par des friches et fourrés. La faune citée relève aussi espèces des pelouses et donc à des milieux absents de l'aire d'étude	Nul	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Nul	Pas de coût supplémentaire	
Habitats de végétation et Flore	- soixante-neuf espèces végétales observées ; flore peu variée en lien avec la faible diversité des milieux présents dans l'aire d'étude sur une surface peu étendue. Le Buddleia a envahi une partie des pentes internes de la retenue. 4 habitats au sens du Code Corine tous évalués sans enjeu en termes de végétation	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Très faible	MA1 : 900€	
Entomofaune	- pas de milieu favorable aux odonates dont aucun individu n'a été observé dans l'aire d'étude. - cortège de papillons peu diversifié avec 14 espèces communes dans la région - cortège d'orthoptères comporte neuf espèces communes et présentes essentiellement sur les talus. - aucun indice de présence de coléoptère saproxylique protégé	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Faible à nul	MA1 : 900 €	
Avifaune	Pie-grièche écorcheur : (LRR(NT), LRN(NT) ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT), Pie grièche écorcheur, Tarier pâle LRR(NT) et Verdier d'Europe soit « Vulnérable » : Alouette des champs LRR(VU), Bruant proyer LRR(VU) et Tourterelle des bois LRR(VU).	Faible à	moyen	Faible à fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure E3 : Maintien de la haie présente en limite sud</li> <li>Mesure R1 : Adaptation du calendrier en phase travaux</li> <li>Mesure R6 : Plantation de 450 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Faible	MR6 : 13 500 €



<b>Chiroptère</b>	Faible à très faible fréquentation de 6 espèces : Petit rhinolophe, Grand Murin, Oreillard gris, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl ;	Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure E3 : Maintien de la haie présente en limite sud</li> <li>Mesure R6 : Plantation de 450 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> <li>Mesure A2 : Absence d'éclairage nocturne</li> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Très faible	MR6 : 13 500 €
<b>Amphibien</b>	- pas d'espèce observée	Très faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
<b>Reptile</b>	- présence du Lézard des murailles, protégé mais évalué non menacé dans les listes rouges régionales, nationale, européenne et mondiale, avec enjeu modéré des lisières	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure E3 : Maintien de la haie présente en limite sud</li> <li>Mesure R6 : Plantation de 450 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Très faible	MR6 : 13 500 €
<b>Mammifère hors chiroptères</b>	- Chevreuil et nombreux lapins, Renard	Très faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A3 : Accès pour la petite faune terrestre dans la clôture</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire (intégré au projet)